

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahima NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Céline LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée Galilée pour la qualification de l'équipe de rugby à 5 mixte pour la finale nationale à Arcachon

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la demande de l'association sportive du lycée Galilée relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer au financement du déplacement (hébergement et transport) de l'équipe de rugby à 5 mixte qui s'est qualifiée pour la finale nationale de rugby qui a eu lieu à Arcachon du 15 au 17 mai 2023,

Considérant la volonté de la ville de participer activement aux classes sportives implantées dans le lycée Galilée de la ville,

Considérant que les enseignants utilisent la motivation des élèves pour le sport pour créer une dynamique de classe favorable au travail et donner du sens à leurs apprentissages,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que l'association sportive du lycée Galilée participe de manière importante au développement de la pratique sportive en proposant des projets d'éducation par le sport,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association sportive du lycée Galilée,

**DELIBERE**

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour participer au financement de ce projet (transport et hébergement) du déplacement à la finale nationale de rugby à 5 mixte,

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état  
le 05/07/2023  
Affiché le 06/07/2023  
Exécutoire le 06/07/2023



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 5 juillet 2023